

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

Non audité

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Gilbert Cardinal	16 000	8 000
Joé Deslauriers	70 955	16 910
Luc Drapeau	16 000	8 000
Louis Dubois	16 000	8 000
Marie-Josée Dupuis	16 000	8 000
Stéphanie Dionne	13 848	6 935
Lyne Lavoie	16 000	8 000

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).